



ARRETE MUNICIPAL N° A.2024.G.267

PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE MUNICIPAL A.2024.G.148

Le Maire de la Ville de Faverges-Seythenex,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL 2020.V.97 en date du 10 juillet 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-a17 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023 VIII-148 en date du 4 octobre 2023 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu la décision du Maire n °D2018-17 du 26 avril 2018 instituant une régie de recettes auprès du service du Val de Tamié,

Vu la décision du Maire n °D2018-28 du 12 juin 2018 portant modification des produits annexes de régie de recettes pour le site du Val de Tamié,

Vu la décision du Maire n °D2019-15 du 20 juin 2019 portant modification des produits annexes de régie de recettes pour le site du Val de Tamié,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL 2023-X-117 du 29 novembre 2023 portant clôture du budget annexe du SPIC et intégration dans le budget principal,

Vu l'arrêté n°A.2024.G.148 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie du Val de Tamié, Commune de Faverges Seythenex,

Considérant qu'il convient de supprimer le mandataire titulaire et le suppléant,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°A.2024 G 148 du 5 avril 2024 est abrogé à compter du 15 juin 2024.

ARTICLE 2 : A compter du 15 juin 2024, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Guy Félix FLAVIEN, domicilié 2016 route de la Crosaz 74210 GIEZ.

ARTICLE 3 : A compter du 15 juin 2024, il est mis fin aux fonctions de Madame Marie-Pierre TISSOT DUPONT.

FAIT le 18 juin 2024 à Faverges-Seythenex,

Le Maire de Faverges-Seythenex,

Jacques DALEX



Arrêté devenu exécutoire compte-tenu

De la réception en Préfecture le :

De la publication le : 21 JUIN 2024

Notifié le : 21 JUIN 2024